



Communiqué de presse

Le 19 octobre 2026

Événements des 17 et 18 octobre : AXA France se mobilise aux côtés de ses clients particuliers et professionnels touchés par les dégradations

« A la suite des événements du week-end des 17 et 18 octobre, je tiens à exprimer au nom d'AXA France tout mon soutien aux personnes, commerçants et professionnels touchés. Notre priorité est d'accompagner nos clients concernés, afin de les aider à reprendre leur activité le plus vite possible dans les meilleures conditions. Je remercie nos agents généraux et nos équipes pour leur engagement et leur présence sur le terrain auprès de nos clients dans ces moments difficiles », a déclaré Mathieu Godart, Directeur général d'AXA France.

En étroite collaboration avec ses agents généraux mobilisés sur le terrain, AXA France prend les mesures exceptionnelles suivantes :

- **Extension du délai de déclaration des sinistres à 30 jours**, au lieu de 5 habituellement ;
- **Accélération du processus d'indemnisation**, en coordination avec les cabinets d'expertise afin d'organiser les visites le plus rapidement possible ;
- **Versement immédiat d'une avance sur indemnité**, sans attendre le rapport d'expertise, pour les dommages matériels quand la situation le nécessite ;
- **Prise en charge des frais de mise en sécurité des locaux professionnels** qui ne présentent plus des conditions de fermeture ou de sécurité adaptées, jusqu'à 72h ou selon les conditions du contrat ;
- **Suppression de la franchise pour les clients particuliers**, pour les dommages matériels liés au contrat habitation, ainsi que pour les véhicules incendiés¹ ;
- **Accès à un fonds de solidarité** afin de soutenir les assurés en situation de détresse, en complément d'indemnisation des dégâts matériels, lorsque leurs contrats ne prévoient pas la garantie adaptée ;
- **Mise en place d'une assistance psychologique téléphonique anonyme et gratuite avec AXA Entraide**, pour tous les sinistrés, qu'ils soient clients ou non d'AXA, qui ont besoin d'être écoutés ou conseillés à l'issue de ces événements, au **0 800 77 88 95**.

A PROPOS D'AXA France

Entité du Groupe AXA, dirigée par Mathieu Godart, AXA France est le premier assureur français. Assureur multi spécialiste, il protège plus de 8 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels, grâce à l'expertise et à la proximité de ses réseaux commerciaux et près de 14 000 collaborateurs.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations presse :

Antoine Demière – 06 87 77 43 53 – antoine.demiere@axa.fr
Hélène Caillet – 06 40 29 88 47 – helene.caillet@axa.fr

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR L'ESPACE PRESSE

¹ Garanties en Incendie ou en Dommages tous accidents, et dès lors que l'assuré a déposé une plainte.